

2021 DAC 40 Subventions (538.180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris et de l'« Hyper-festival », visant à soutenir des initiatives d'équipes artistiques sur le territoire parisien, je vous propose d'apporter votre soutien à plusieurs structures œuvrant dans le champ de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels.

Concernant le spectacle vivant et la musique

Après l'« Eté particulier » de 2020 et les derniers mois où les conditions de diffusion en salles ont été très fortement affectées par la crise sanitaire, la Ville de Paris a souhaité renouveler l'expérience pour l'été 2021 en lançant un appel à projet le 14 avril dernier en direction des équipes artistiques professionnelles du spectacle vivant et de la musique pour leur permettre de présenter leurs œuvres dans l'espace public, gratuitement, en extérieur, et aller ainsi au-devant des Parisiennes et des Parisiens. Cette séquence favorisera la rencontre des publics avec des œuvres de qualité, représentatives de la pluralité des formes, des esthétiques et des écritures, dans l'espace public et dans des sites à redécouvrir à cette occasion, dans un strict respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur.

La Ville de Paris souhaite à nouveau manifester son engagement auprès des artistes professionnels en les sollicitant pour cette programmation gratuite de spectacle vivant et de musique, accessible au plus large public.

Dans le souci d'ancrer de la façon la plus adaptée les propositions artistiques dans tous les quartiers de la ville, cette édition a été conçue en lien étroit avec les arrondissements. Dans le cadre de la « Ville du quart d'heure », spectacles et concerts seront ainsi organisés au plus près des habitants : lieux patrimoniaux ou insolites, cours d'écoles et d'immeubles, EHPADs et résidences pour personnes âgées, centres d'hébergement, hôpitaux, parcs,

squares, bois, espaces sportifs, stades et piscines, etc. Certaines propositions pourront également s'intégrer dans le cadre de Paris Plage (berges de Seine et Bassin de la Villette). Des propositions sous forme de déambulation peuvent également être envisagées, dans le respect des contraintes de sécurité.

Par ailleurs, alors que l'été sera marqué par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, qui précéderont l'entrée dans l'Olympiade parisienne (2021-2024), une attention particulière est portée aux projets mêlant art et sport, dans une logique de croisement des disciplines et des pratiques.

La programmation des événements soutenus aura lieu entre le mercredi 21 juillet et le dimanche 29 août 2021 à Paris.

En réponse à cet appel à projet, ce sont près de 800 dossiers qui ont été reçus. Ils ont chacun été instruits par les équipes de la Direction des affaires culturelles au regard de la qualité artistique, de l'attention portée aux publics et territoires, ainsi qu'en tenant compte des aspects logistiques. Une commission transversale associant plusieurs directions de la Ville (DICOM, DEVE, DASCO, DJS, DFPE, DASES, CASVP, DDCT, DPSP) a permis d'examiner la faisabilité des projets pré-sélectionnés et l'intérêt des propositions au regard des publics visés. L'établissement public Paris Musées a également été consulté après les commissions pour examiner les possibilités d'accueil de certains projets.

Ces projets ont ensuite été présentés à chaque Mairie d'arrondissement concernée.

Des événements retenus dans le cadre de l'appel à projets seront financés directement par la Ville à hauteur de 350.000 euros, ainsi que 100.000 euros sur propositions des mairies d'arrondissement, mais aussi dans le cadre de partenariats structurants avec le Centre national de la musique, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France, la Caisse d'allocation familiale, et la Préfecture de la Région Ile de France.

Les projets musicaux sont financés dans le cadre du partenariat avec le Centre national de la musique, des projets de diverses esthétiques du spectacle vivant par la DRAC, et plusieurs projets ayant une dimension territoriale liée aux quartiers Politique de la Ville ou en direction de publics familiaux devraient faire l'objet d'un soutien de la CAF et de la PRIF.

Au total 209 projets sont retenus pour un montant de financement de 1.302.040 euros : 89 projets de musique et 120 projets de spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, marionnette, mime et geste, performance, lecture, spectacle pluridisciplinaire). Parmi ces projets, sur la base des informations disponibles à ce stade (des précisions sont attendues des bénéficiaires), 32%

sont portés par des femmes, 27% sont portés par des hommes et 41% par des équipes mixtes. Ces projets se déploieront sur le territoire parisien, en fonction de la disponibilité des sites visés initialement par les équipes artistiques, ceux qui ont été proposés spécifiquement par les MA et selon les autorisations qui seront obtenues par la Ville de Paris et la Préfecture de police pour l'occupation du domaine public.

Dans le cadre de cette délibération, il vous est proposé de soutenir 96 projets à hauteur de 450.000 euros, dont 100.000 euros sur proposition des mairies d'arrondissement, après consultation. La liste de ces projets est jointe sous forme de tableau à la présente délibération.

Dans le cadre de la convention avec le CNM, 83 projets musicaux seront cofinancés de façon paritaire pour un montant total de 552.340 €, dans tous les courants musicaux de la musique médiévale à différentes formes en musique actuelle.

Dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, 10 projets de spectacle vivant fédérateurs ou familiaux devraient être financés à hauteur de 70.000 euros.

Dans le cadre d'un partenariat avec la PRIF, 12 projets de spectacle vivant devraient être financés à hauteur de 72.000 euros pour irriguer les quartiers politique de la Ville de propositions estivales.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC, 18 projets de spectacle vivant seront également financés à hauteur de 157.700 euros.

Concernant les arts visuels

À côté de ces projets de spectacle vivant et de musique, la Ville a souhaité favoriser des projets d'expositions dans le secteur des arts visuels se développant prioritairement dans des espaces publics, accessibles à un public le plus large possible, qui abordent des thématiques contemporaines, en recourant à des esthétiques très diverses, que ce soit dans le champ de la photographie ou celui de l'art urbain. Ces projets apportent ainsi un soutien à la création à des artistes confirmés ou émergents.

Parmi les 7 expositions soutenues, 5 propositions sont portées et/ou conçues par des femmes, donnant lieu à des subventions attribuées à 6 structures, à hauteur de 88.180 euros au total :

Une subvention de fonctionnement de 5.200 euros est attribuée à l'association Paris Audiovisuel MEP pour l'exposition « Paris-Tokyo » de Daido Moriyama ;

Une subvention de fonctionnement de 9.800 euros est attribuée à l'association Transit pour l'exposition « Respiration portuaire » de Alexandra Frankewitz ;

Une subvention de fonctionnement de 8.340 euros est attribuée à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés pour l'exposition « Public » de Samuel Kirszenbaum ;

Une subvention de fonctionnement de 20.480 euros est attribuée à l'association Photodays pour l'exposition « The Crown Letter » ;
Une subvention de fonctionnement de 9.360 euros est attribuée à l'association Photodays pour l'exposition de Bernard Plossu, « Paris en couleur, de 1956 à nos jours » ;
Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à l'association Fetart pour l'exposition « Le sport au féminin » ;
Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Art Azoï, pour le projet d'art urbain éphémère baptisé « L'essentiel » qui présentera du 26 juin au 31 août 2021 les travaux de plus de 40 artistes urbains.

Les artistes ou les porteurs de projets concernés concèdent à la Ville de Paris l'ensemble des droits patrimoniaux sur ces expositions, pour la durée légale des droits d'auteur, à des fins de présentation dans l'espace public, de promotion et de communication. Les artistes sont par ailleurs rémunérés par les porteurs de projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer :

-les conventions ou avenants à conventions avec les structures le Théâtre Monfort, les Ateliers des artistes en exil, Graines de soleil, le Théâtre de l'Opprimé, Progéniture, Sauvage productions ;
-les conventions ou avenants à conventions avec l'association Paris Audiovisuel MEP, l'association Fetart, l'association Transit, l'association PhotoDays, l'association Photo Saint-Germain des Près et l'association Art Azoï, auxquelles sont annexées les concessions de droits de propriété intellectuelle sur les œuvres présentées pour les projets précités, et jointes à la présente délibération.

La Maire de Paris